



23 septembre 2013

Rapport sur la planification des besoins des personnes en situation de handicap 2012–2016

(IVS).- Le 1^{er} janvier 2008, la responsabilité du domaine du handicap a été transférée de la Confédération aux cantons. Le Département valaisan en charge des affaires sociales a procédé à une évaluation des besoins et a élaboré une planification de l'offre en institutions pour personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale. Une forte augmentation des besoins est attendue pour les prochaines années due notamment au vieillissement de la population et à l'accroissement du nombre de personnes souffrant de problèmes psychiques.

La Loi fédérale sur les institutions destinées à favoriser l'intégration des personnes invalides (LIPPI) impose aux cantons d'offrir à chaque personne en situation de handicap une prise en charge correspondant à ses besoins. Ainsi, l'objectif de la planification est d'évaluer les besoins actuels et futurs des personnes handicapées, de définir les infrastructures, les prestations et les ressources nécessaires pour y répondre et de fixer les priorités et le calendrier de réalisation des projets.

L'analyse effectuée a permis de mettre en évidence dans notre canton des tendances modifiant de manière importante la structure de la population à prendre en charge dans les institutions, tant au niveau de l'hébergement que des ateliers d'occupation. Parmi les enseignements tirés, relevons notamment :

- une forte augmentation du besoin en prestations d'hébergement et d'occupation pour les personnes avec un handicap psychique ;
- une forte augmentation du nombre de personnes qui présentent des troubles du comportement associés à un handicap psychique ;
- le vieillissement des personnes en situation de handicap avec, comme corollaire, l'augmentation des problématiques de santé qui s'ajoutent au handicap principal.

Pour répondre de manière adéquate à cette réalité, un développement important de l'offre de prestations des institutions est nécessaire. L'augmentation des besoins peut être chiffrée de la manière suivante :

Prise en charge	Situation 2012	Situation 2016	Augmentation
Hébergement	894	1019	125
Centre de jour	624	713	89
Ateliers	925	984	59

Il en découlerait une progression des subventions aux frais d'investissement (36 millions de francs) et d'exploitation des institutions (18 millions de francs). Compte tenu des difficultés financières actuelles, le Département devra, en collaboration avec les partenaires, définir des priorités et échelonner les projets en conséquence.

Note aux rédactions

Pour des renseignements complémentaires, veuillez-vous adresser à la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 079 248 07 80 ou à Simon Darioli, Chef de service au 079 447 27 64

